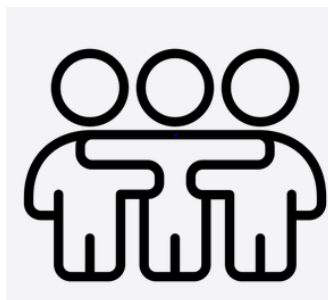




# Unité TVA





# Unité TVA

- Introduction
- Notion d'UTVA
- Pourquoi créer une UTVA
- Qui **peut** faire partie d'une UTVA ?
- Qui **doit** faire partie d'une UTVA ?
- Procédure de formation
- Conséquences
- Droit à déduction
- Révision



# Introduction / Cadre légal

- **Art 11 DTVA 2006**
- **Article 4 §2 CTVA + Circ. 2007/42**
- **AR 55**

## **Art 4 Code**

**§ 2.** Dans les cas qu'il détermine et selon les modalités qu'il fixe, **le Roi** peut considérer que des **personnes établies en Belgique**, qui sont **indépendantes du point de vue juridique** mais **étroitement liées entre elles sur les plans financier, économique et de l'organisation**, ne constituent **qu'un seul assujetti** pour l'application du présent Code.

UTVA : implications en TVA seulement!



# Notion d'UTVA

- Mesure d'aide aux entreprises
- Simplification administrative

## Constat

**Beaucoup entreprises** adoptent stratégies pour rationaliser coûts :

- Centralisation
- Externalisation

certaines fonctions : informatique, call center, support administratif

TVA dues/déductibles entre entités.

**L'idée UTVA** : opérations effectuées entre ces entreprises indépendantes juridiquement

mais étroitement liées au niveau financier, économique et organisationnel

**= un seul asj pour TVA**



# Notion d'UTVA

## **Implication un seul asj?**

Opérations effectuées entre personnes membres ne sont pas soumises TVA.

Rationalisation des obligations administratives.

Critère dans choix d'une implantation d'un centre coordination, d'excellence, fonction d'un groupe, ...

## **Mesure de modernisation de l'environnement fiscal belge pour attirer des activités en BE.**

- ▶ Grands groupes financiers, bancaires, d'assurances
- ▶ Petites entreprises



# Notion d'UTVA

## UTVA

Asj unique formé par ses membres

Se substitue à ceux-ci pour les droits et obligations TVA

Reçoit un num d'identification

- ▶ Chaque membre ne peut **faire partie que d'une seule unité TVA**
- ▶ **Caractère optionnel**

## Inconvénient

▶ Les membres sont **solidairement responsables dettes TVA** de l'unité.



# Objectifs création UTVA

## **Limitation de la charge de TVA non récupérable**

Optimalisation charge TVA

TVA non déductible est rendue parfois totalement récupérable pour les asj

## **Eviter préfinancement TVA**

Préfinancement?

- Délais paiement  $\neq$  délais récupération
- Entreprise exportatrice souvent crédit de TVA

## **Amélioration cash flow**

Prolongement du *non préfinancement* : si on parvient à limiter le préfinancement TVA : trésorerie s'améliore.

## **Réduction erreurs appréciation traitement TVA**

# Objectifs : illustration



**John - Deere**

**Achat (BE) de pièces ;  
... pour le montage de  
machines agricoles.**

Montant = 1.500.000€  
TVA = 315.000€



**Vente de machines à  
des tiers.**

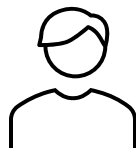
Montant = 4.000.000€  
TVA = 840 000€

**Vente des machines  
à DEERE**

HTVA = 1.000.000€  
TVA = 210.000€

**Achat (BE) de pièces  
pour terminer  
machines**

Montant = 1.000.000€  
TVA = 210.000€



**Exportation des  
machines (hors BE)  
Pas de TVA**



**Solde TVA à payer : 735 000,00**



**Solde TVA à récupérer : 420 000,00**



# Objectifs : illustration avec UTVA



**John - Deere**

**Achat (BE) de pièces ;  
... pour le montage de  
machines agricoles.**

Montant = 1.500.000€  
TVA = 315.000€

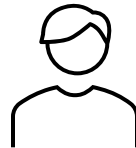
**Achat (BE) de pièces  
pour terminer  
machines**

Montant = 1.000.000€  
TVA = 210.000€



**Vente des machines  
à DEERE**

HTVA = 1.000.000€



**Vente de machines à  
des tiers.**

Montant = 4.000.000€  
TVA = 840 000€

**Pas de TVA pour les  
opérations entre les membres**

**Exportation des  
machines (hors BE)  
Pas de TVA**

**TVA déd : 525 000,00**

**TVA due : 840 000,00**



**Solde TVA à payer : 315 000,00**



# Qui peut faire partie d'une UTVA?

## AR 55 art.1 §1<sup>ier</sup>

**§ 1er.** Dans la mesure où ils sont établis en Belgique, peuvent être considérés comme un seul assujetti, conformément à l'article 4, § 2, du Code, **les assujettis au sens de l'article 4, § 1er**, du Code qui remplissent **les conditions cumulatives suivantes** :

**1° ils sont étroitement liés sur le plan financier.** Cette condition est en tous cas remplie lorsqu'il existe entre eux, en droit ou en fait, directement ou indirectement, un lien de contrôle.

Dans le chef d'autres personnes que les personnes morales au capital représenté par des actions ou parts, ce lien financier existe en tous cas lorsque la majorité des actifs qu'elles ont investis pour les besoins de leur activité économique appartient directement ou indirectement à la même personne.

**2° ils sont étroitement liés sur le plan de l'organisation.** Cette condition est en tous cas remplie lorsque :

- ils sont, en droit ou en fait, directement ou indirectement, sous une direction commune ou
- ils organisent leurs activités totalement ou partiellement en concertation ou
- ils sont, en droit ou en fait, directement ou indirectement, sous le pouvoir de contrôle d'une seule personne.

**3° ils sont étroitement liés sur le plan économique.** Cette condition est en tous cas remplie lorsque :

- l'activité principale de chacun d'entre eux est de même nature ou
- leurs activités se complètent ou s'influencent ou s'inscrivent dans la recherche d'un objectif économique commun ou
- l'activité d'un assujetti est exercée en totalité ou en partie au profit des autres.



# Qui peut faire partie d'une UTVA?

## Asj (art 4 CTVA)

Toute personne physique ou morale  
Réalise dans l'ex d'une activité éco  
De manière habituelle ou à titre d'appoint  
Avec ou sans esprit lucre  
LB ou PS

## Etablis en Belgique

## Etroitement liés au niveau

- financier
- organisationnel
- économique

De façon permanente (pendant toute la durée de vie de l'UTVA)

**Peu importe si asj avec droit à déd complet ou partiel ou sans droit à déduction**



## Lien financier?

**Entités juridiques sont étroitement liées si participation min 10%.**

- ▶ Détenir directement ou indirectement avec ou sans droit de vote
- ▶ Une quotité du capital de 10% ou plus
- ▶ Dans une autre société

### Contrôle de droit

**EX** : Détention de la majorité des droits de vote

Un associé a le droit de nommer ou révoquer majorité des administrateurs ou gérants

### Contrôle de fait

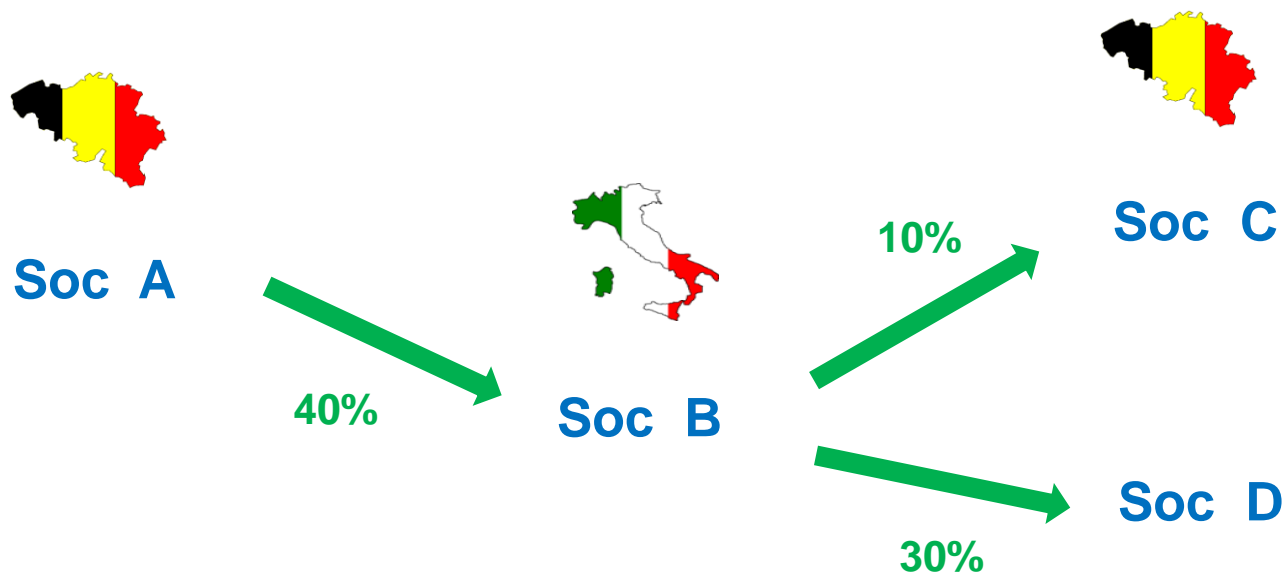
**EX** : Associé avec droit de vote minoritaire mais lors de l'AG, une multitude de petits porteurs non représentés.

### Influence notable

**EX** : Une personne qui possède la majorité des actifs



# Lien financier : exemple



UTVA possible entre ?

A / B ?

B / C ?

A / C ?

B / D ?

A / D ?



## Lien organisationnel?

### **Entités juridiques sont étroitement liées au niveau de l'organisation**

- ▶ Directement ou indirectement sous une direction commune
- ▶ Activités sont organisées totalement ou partiellement en concertation
- ▶ Directement ou indirectement sous contrôle d'une seule personne

### **Exemple**

Plusieurs sociétés sont dirigées par le même gérant.



# Lien économique?

**Entités juridiques sont étroitement liées sur le plan économique**

**càd**

- ▶ Activité principale est de même nature
- ▶ Activités se complètent ou s'influencent dans un obj éco commun
- ▶ Activité d'un asj totalement ou en partie au profit des autres

## **Exemples**

Les membres appartiennent au secteur médical

Un membre cultive du café, l'autre le commercialise et le dernier le torréfie.

Un membre est propriétaire d'un immeuble qu'il donne en location aux autres membres



## Qui doit faire partie d'une UTVA?

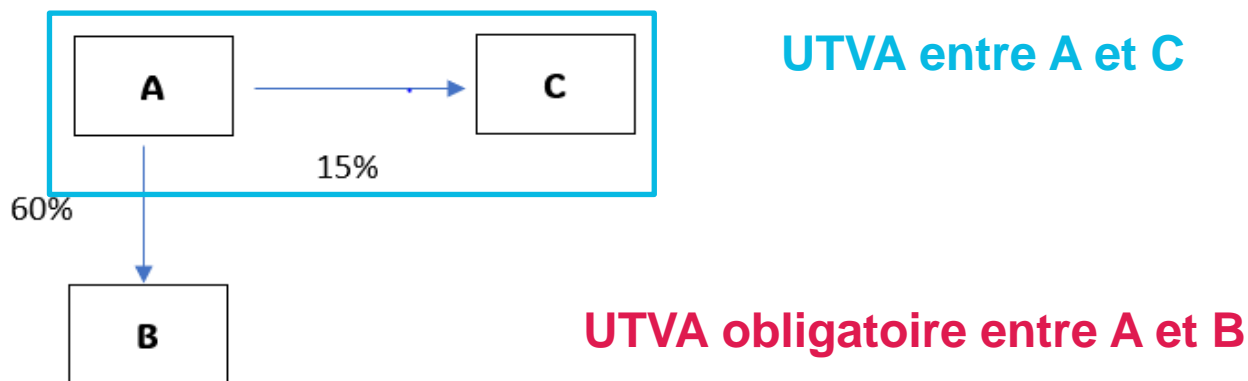
**Si une société est déjà membre d'une UTVA par démarche volontaire (option)**

**Détient une participation directe de plus de 50%** dans une autre société (pas entrée volontairement dans une unité)

Les cond° de liaisons fin, org et éco sont automatiquement remplies.

→ Elle devient alors directement membre obligatoire de l'unité.

### Exemple





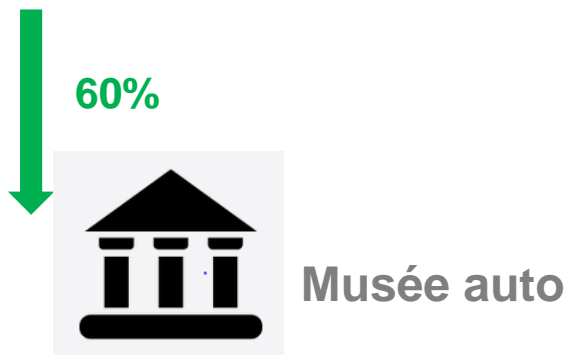
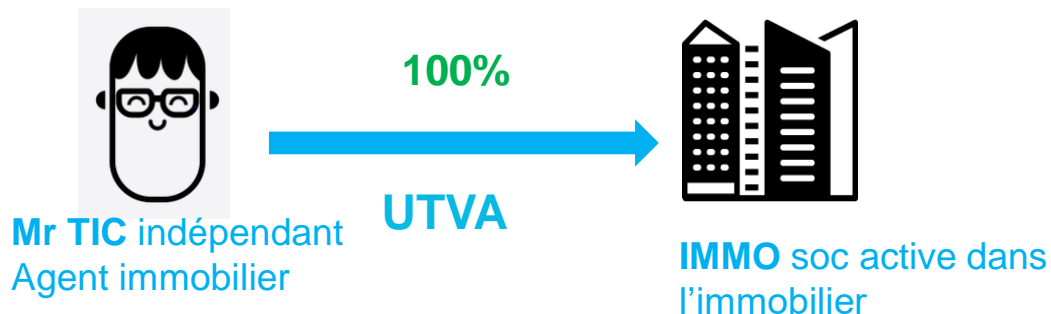


# Qui doit faire partie d'une UTVA?

**L'attraction non volontaire peut être malgré tout écartée.**

*La présomption est réfragable.*

## Exemple



Malgré la présomption liée à détention directe de >50% dans le musée auto, elle peut être écartée en invoquant par ex l'absence de lien au niveau immobilier.



# Procédure de constitution

L'instauration d'une UTVA entraîne plusieurs formalités administratives. Le représentant de l'unité qui est choisi par les membres et qui sera la personne de contact entre l'administration et l'unité. C'est lui qui effectue la création, modification ou dissolution.

Demande de constitution  
introduite par le  
représentant

Accusé de réception :  
demande acceptée

Constitution pour durée  
min 3 ans

Formulaire 606A à  
compléter et déposer  
**Reprend infos** : description  
activité, explication des liens,  
... organigramme, ...

Unité TVA est constituée  
le 1<sup>er</sup> jour du mois qui  
suit le délais d'1 mois qui  
suit le dépôt de la  
demande



# Conséquences de la création

## **Numéro de TVA unique**

Attribué à l'unité pour tous les membres

Vaut pour tous les contacts avec l'administration

Ne pas communiquer ce numéro à l'extérieur

- ▶ **Déclarations périodiques** déposées au nom de l'unité
- ▶ **Dépôt du listing clients**
- ▶ ...

## **Numéro de TVA individuel**

Chaque membre conserve son numéro d'identification propre (sous numéro)

Utilisé avec les tiers : clients et fournisseurs propres

Repris sur les documents commerciaux et factures



# Droit à déduction de l'UTVA

## Opérations internes

Réalisées entre les différents membres de l'unité.

Sans factures (mais documents internes) car pas soumises à la TVA

Exemple : John vend machines agricoles à Deere

## Opérations externes

Réalisées par les différents membres de l'unité avec des tiers : clients et fournisseurs ne faisant pas partie de l'unité.

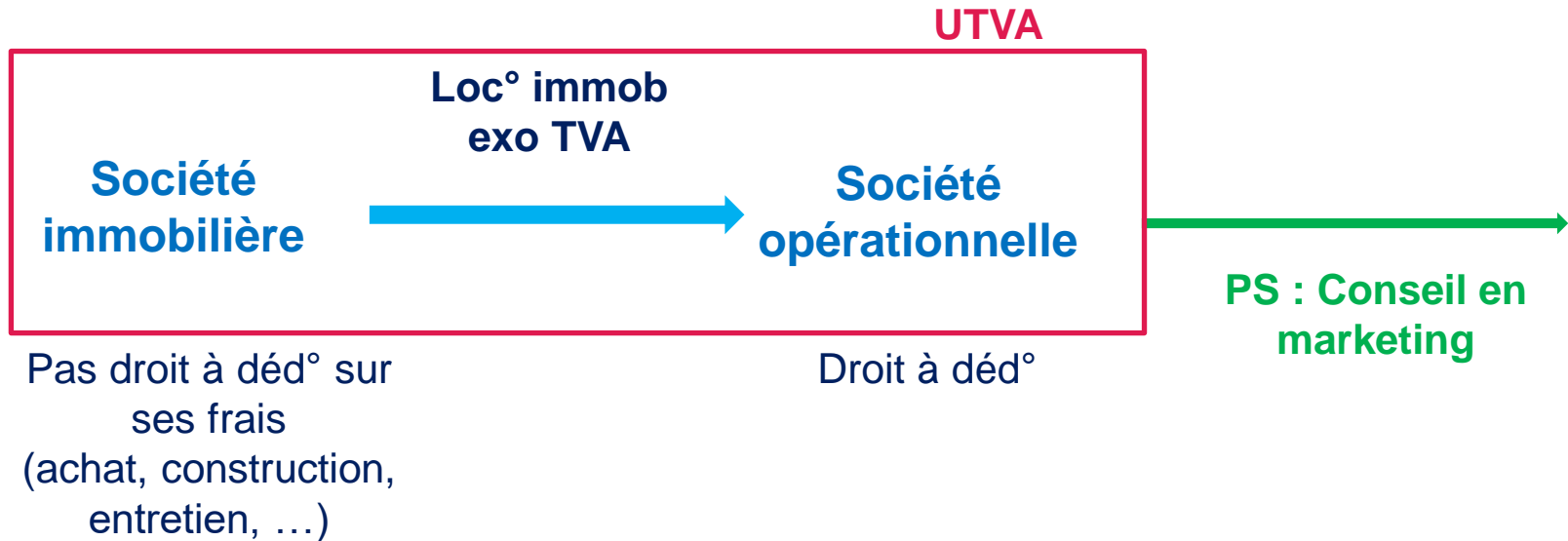
Avec factures.

Ce sont ces opérations externes qui vont être examinées pour déterminer le **droit à déduction de l'unité**. C'est l'unité qui reprend droits et obligations des membres.

## L'UTVA

- Asj ordinaire
- Asj mixte
- Asj exempté

# Droit à déduction de l'UTVA?



## UTVA : quel droit à déd°?

### Prendre en compte les opérations externes :

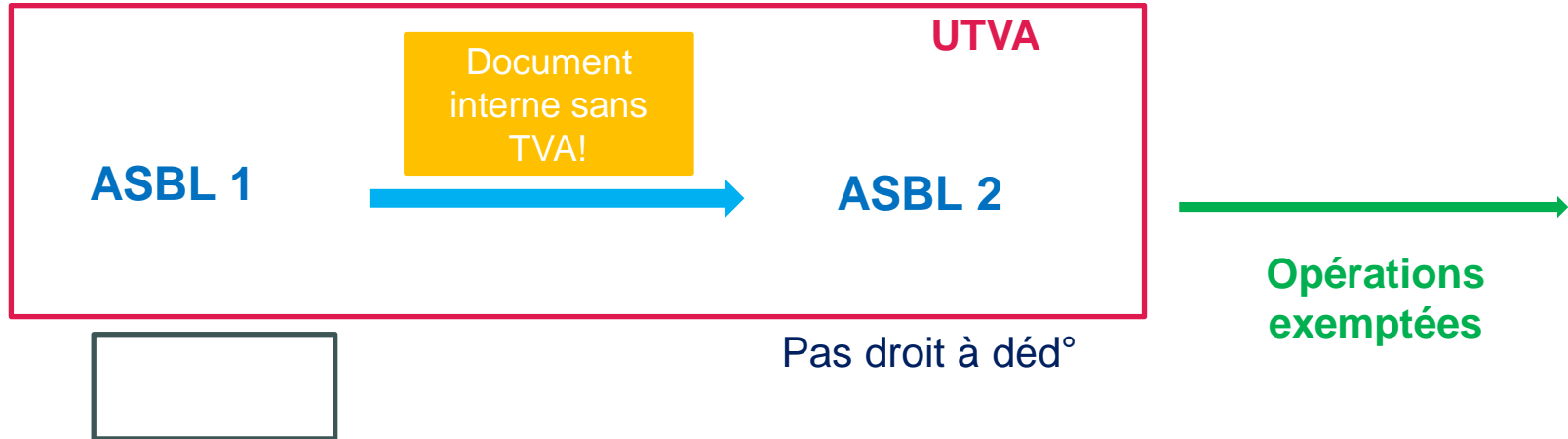
PS de conseil en mkg : donnent droit à déduction totale

- ▶ UTVA considérée comme un asj ordinaire avec droit à déd 100%

Tous les frais réalisés par les membres de l'unité pourront bénéficier de déduction TVA à 100% ....

Y compris les frais de l'immeuble!

# Droit à déduction de l'UTVA?



## UTVA : quel droit à déd°?

### Prendre en compte les opérations externes :

#### Opérations exemptées de TVA

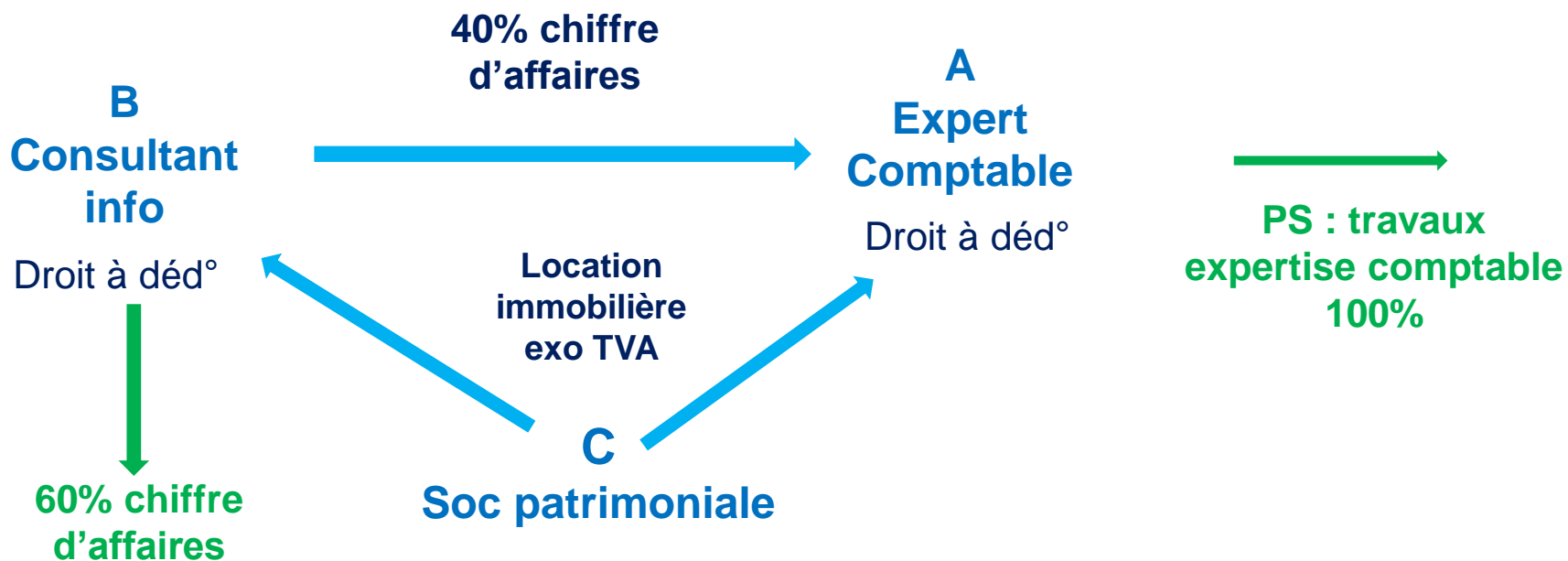
- ▶ UTVA considérée comme un asj exempté sans droit à déd

Mais l'avantage : les frais réalisés **entre les membres** de l'unité seront réalisés **sans TVA!**



# Exemple 1

UTVA entre A B C



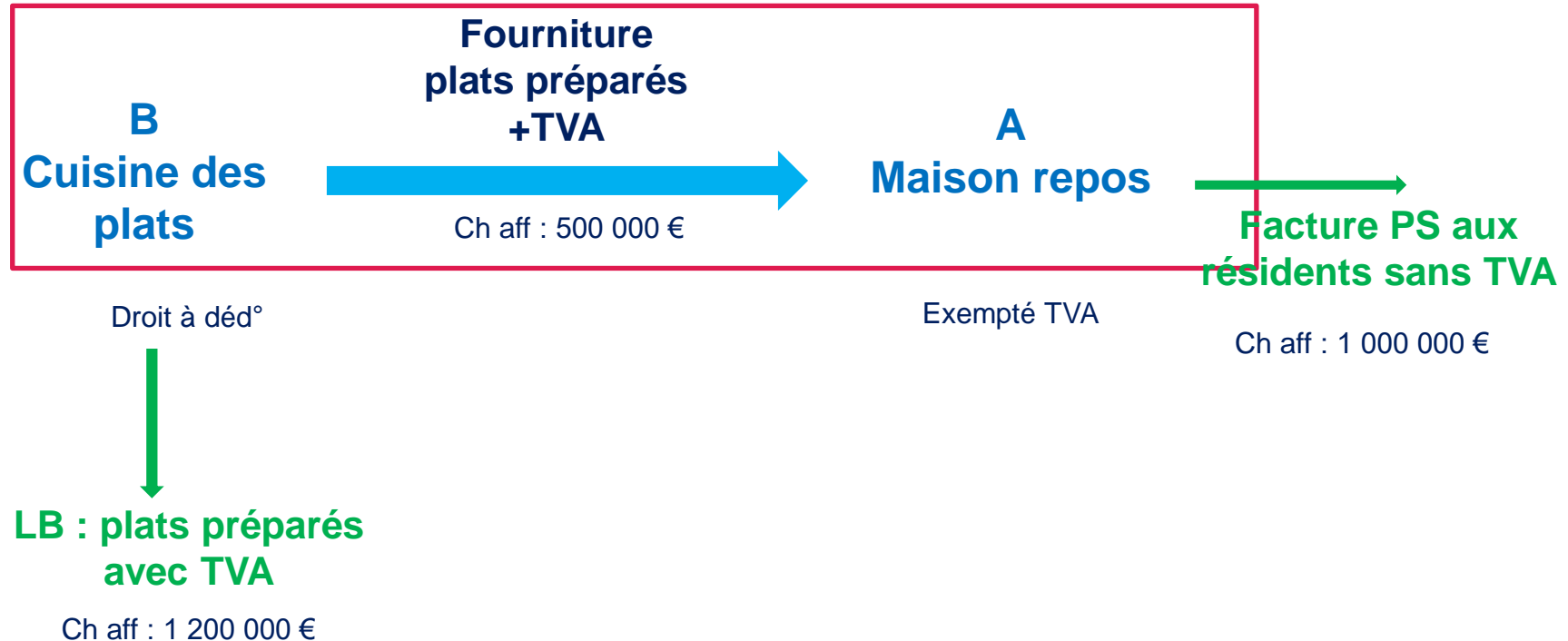
**UTVA : quel droit à déd°?**

**Prendre en compte les opérations externes**

- ▶ UTVA considérée comme un asj ordinaire avec droit à déd 100%

## Exemple 2

UTVA



**UTVA : quel droit à déd°?**

**Prendre en compte les opérations externes : exonérées et taxées**  
**Réaliser une proportion (prorata) ou affectation réelle**





## Exemple 2

### Régime prorata

Il s'agit d'une fraction

**Au numérateur** : opérations externes de ch aff ouvrant droit à déduction

**Au dénominateur** : chiffre d'affaires externe total

X 100

Arrondir à l'unité supérieure

### Dans l'exemple maison de repos et plats cuisinés

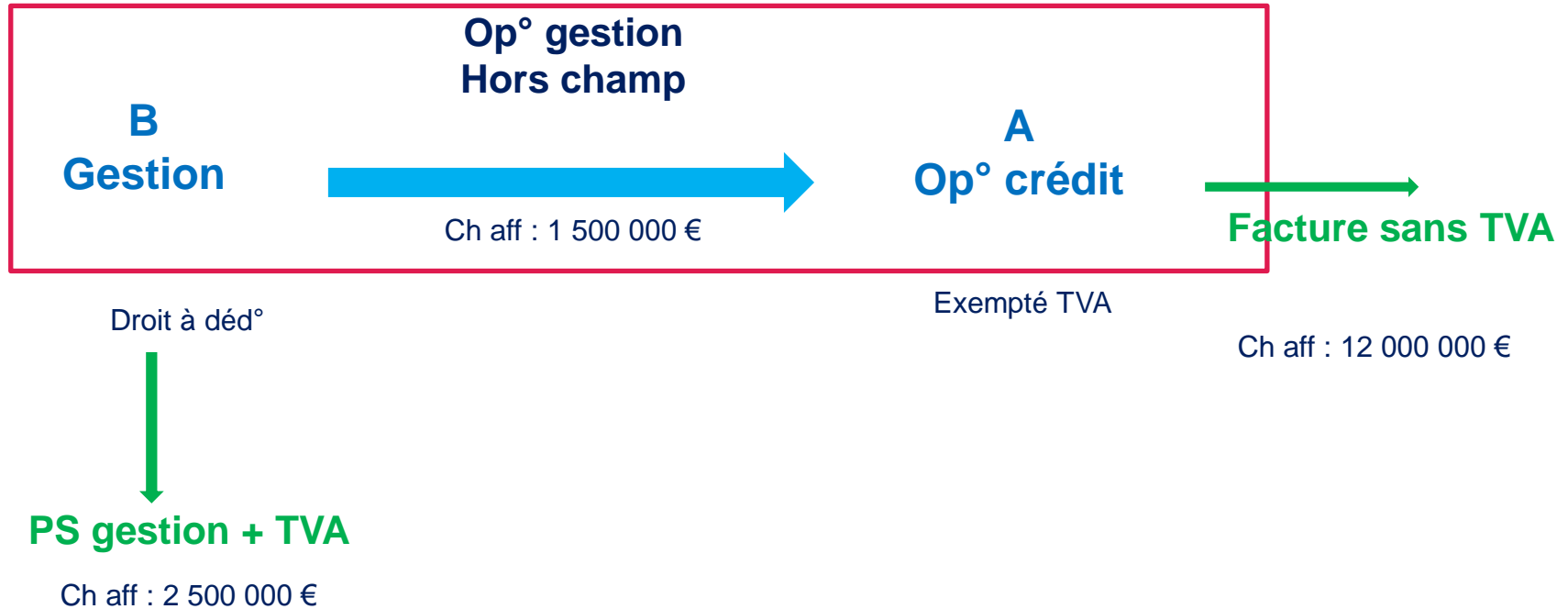
	Chiffre d'affaires
<b>A Maison repos</b>	1 000 000 € exonéré TVA
<b>B Plats cuisinés</b>	500 000 € facturés à A 1 200 000 € facturés à des tiers

<b>N : op externes</b>	1 200 000 €
<b>D : total ventes</b>	2 200 000 €

$$\frac{1\,200\,000}{2\,200\,000} \times 100 = 54,54\% = 55\%$$

# Exemple 3

UTVA



**UTVA : quel droit à déd°?**

N : op externes avec droit	2 500 000 €
D : total ventes externes	14 500 000 €

$$x 100 = 17,24\% = 18\%$$



# Droit à déduction de l'UTVA

## **Affectation réelle**

Si l'application du prorata entraîne des inégalités dans la déduction TVA, possibilité de choisir l'affectation réelle sur base d'une notification au préalable auprès de l'administration.

Ce qui suppose de connaître l'utilisation finale des biens et services des différents membres.

## **Hierarchisation de l'affectation**

- par membre

- par secteur d'activité

- par types d'opérations (internes ou externes)

- en fonction de l'utilisation faite par les autres membres

## **Conditions d'application**

Secteurs d'activités distincts

Démontrer via documents l'affectation des biens à tel ou tel secteur

Biens et services non affectés à un seul secteur sont répartis en fonction d'une clé de répartition.



# Aff réelle exemple 1

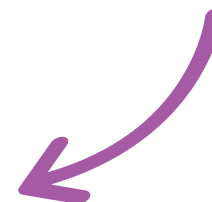
Achat biens pour ses ventes



PS gestion + TVA

Facture sans TVA

Achat Biens pour activité crédit



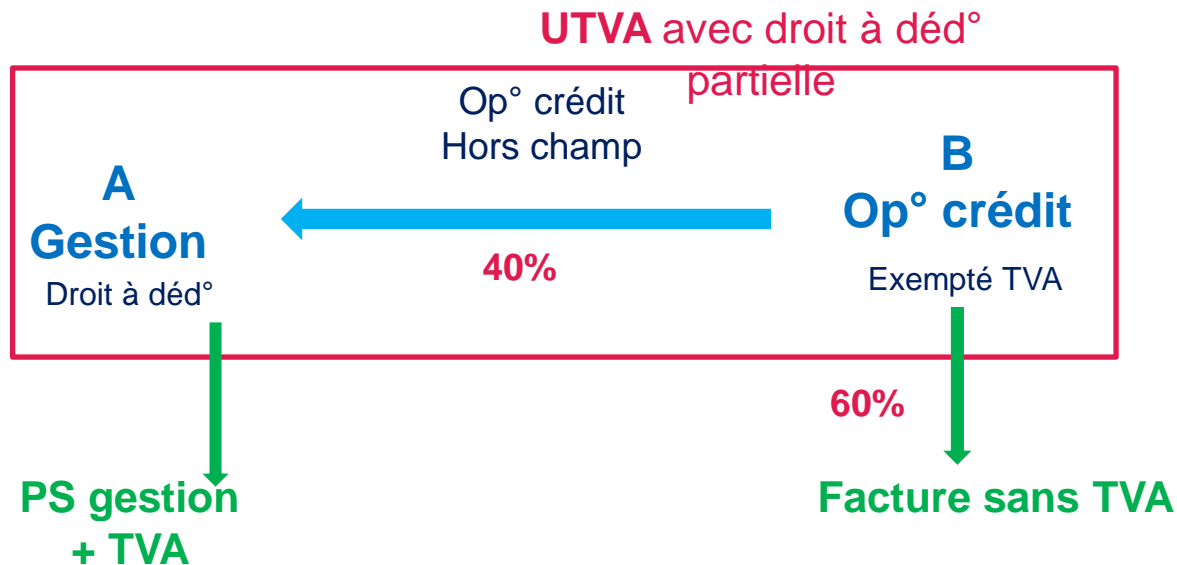
**L'UTVA peut déduire** les achats de biens et services destinés aux ventes de A.

**L'UTVA ne pourra déduire la TVA** sur les achats de B, établissement de crédit, destinés à la gestion de ses crédits **pour ses clients externes exclusivement.**



# Aff réelle exemple 2

Achat biens pour ses ventes  
TVA déd 100%



Achat Biens pour  
activité crédit  
TVA ND



Quid si achats de biens (ordinateurs) par B pour toutes ses opérations (vers A et vers clients externes)?

## Prorata spécial

**Numérateur** : op° externes ouvrant droit à déd° ET op° internes ouvrant droit compte tenu de l'utilisation réalisée par les autres membres

**Dénominateur** : toutes les opérations externes et internes

► Prorata spécial B : 40%



# Révision des déductions

## Principe

**L'entrée dans une unité** est assimilée à **cessation d'activité** à titre personnel.

Naissance de l'unité = commencement d'activité.

AR 3, art 10 §1<sup>ier</sup> 5°

**La sortie d'un membre de l'unité** est assimilée à cessation d'activité du membre dans l'unité

Le commencement d'activité du membre à titre personnel.

AR 3, art 10 §1<sup>ier</sup> 4°



# Révision des déductions

Quid lors de l'entrée d'un membre dans une UTVA?

## Révision défavorable pour le membre

- ▶ **Révision TVA déduite initialement**
- ▶ pour les biens d'investissement **seulement**
- ▶ si période révision non terminée
- ▶ à concurrence  $x/5^{\text{ième}}$  ou  $x/15^{\text{ième}}$  ou  $x/25^{\text{ième}}$  non échus

## Révision favorable pour l'unité

- ▶ **Révision TVA déduite initialement**
- ▶ pour les biens d'investissement
- ▶ Affectés par les membres
- ▶ À des opérations externes à la sortie
- ▶ à concurrence  $x/5^{\text{ième}}$  ou  $x/15^{\text{ième}}$  ou  $x/25^{\text{ième}}$  non échus
- ▶ **En tenant compte de l'utilisation qui sera faite de biens d'investissement dans l'unité**

Normalement, révision seulement pour les biens immeubles car pour les meubles, c'est art. 12§1<sup>ier</sup>, 5° CTVA qui devrait être d'application  
MAIS tolérance administrative : révision aussi pour les biens meubles!



# Révision exemple

## Société spécialisée dans logistique (asj) entre dans une unité TVA en 2017

- **En 2014** : transformation bâtiment pour installer douches pour le personnel :
- **En 2015** : construction d'un nouveau bâtiment à usage de bureau exclusivement.
- **En 2016** : achat matériel informatique avec déduction totale

Biens d'investissement	Révision
Douches 2014	PR 1/1/2014 au 31/12/2018 : 2/5
Bâtiment 2015	PR 1/1/2015 au 31/12/2029 : 13/15
Matériel info 2016	PR 1/1/2016 au 31/12/2020 : 4/5





# Révision

## Quid si sortie d'un membre?

### Révision défavorable pour l'unité

- ▶ **Sur les biens d'investissement acquis par le membre sortant**
- ▶ si période révision non terminée
- ▶ à concurrence  $x/5^{\text{ième}}$  ou  $x/15^{\text{ième}}$  ou  $x/25^{\text{ième}}$  non échus

### Révision favorable pour le membre

# Révision

## Quid si absence de déduction initiale?

**Un membre qui entre dans une unité TVA et qui n'avait pas droit à déduction (asj exonéré art 44 CTVA)**

► **Révision favorable dans le chef de l'unité?**

► Oui car le membre a la qualité d'asj (même si c'est sans droit à déduction!)



En 2014 : Construction immeubles  
donnés en location

### **UTVA : quel droit à déd°?**

Prendre en compte les opérations externes : asj o avec droit à déduction total

Révision possible pour l'unité en faveur : 12/15



# Cessation d'activité de l'UTVA

**Le représentant de l'unité peut introduire une demande en cessation d'activité de l'unité**

**dans 2 cas :**

- Conditions d'existence de l'unité ne sont plus remplies.
- Sur base volontaire même si les conditions de l'existence sont tjs remplies.



# Déclaration périodique TVA de l'Unité

**C'est le représentant de l'unité qui rentre la déclaration périodique** pour toutes les opérations réalisées par les membres au nom et pour le compte de tous les membres (en vertu de la procuration qu'il possède)

► Les membres ne déposent donc pas de déclaration pour leurs opérations

**MAIS** ils doivent fournir au représentant toutes les données nécessaires afin qu'il puisse remplir la décl° de l'unité.

## **Quid périodicité de décl°?**

On tient compte des chiffres d'affaires annuels pour les opérations externes de chaque membre.

**SI tot ch aff annuel < 2 500 000€ : déclaration trim**



# Tenue de la compta

- **Les asj doivent tenir une compta appropriée à l'étendue de leurs activités pour permettre le contrôle de la TVA. AR 1 art 14**
- Dans le cadre de l'unité, chacun des membres séparément tient sa compta en son nom **mais pour le compte de l'unité** pour les opérations qu'il réalise.
- **La compta?**
  - **Facturier d'entrée**
    - Factures reçues des tiers (fournisseurs qui sont propres au membre)
    - Documents reçus des autres membres
    - Documents rectificatifs (NC)
  - **Facturier sortie**
    - Factures émises aux tiers (clients qui sont propres au membre)
    - Documents envoyés aux autres membres
    - Documents rectificatifs (NC)



# Tenue de la compta

- **L'unité TVA doit être en mesure de**
  - **Justifier les montants inscrits dans la déclaration qu'elle dépose via le représentant.**
  - **Établir la répartition de ces montants entre les différents membres.**
- **Comment?**
  - **Via un registre centralisateur**

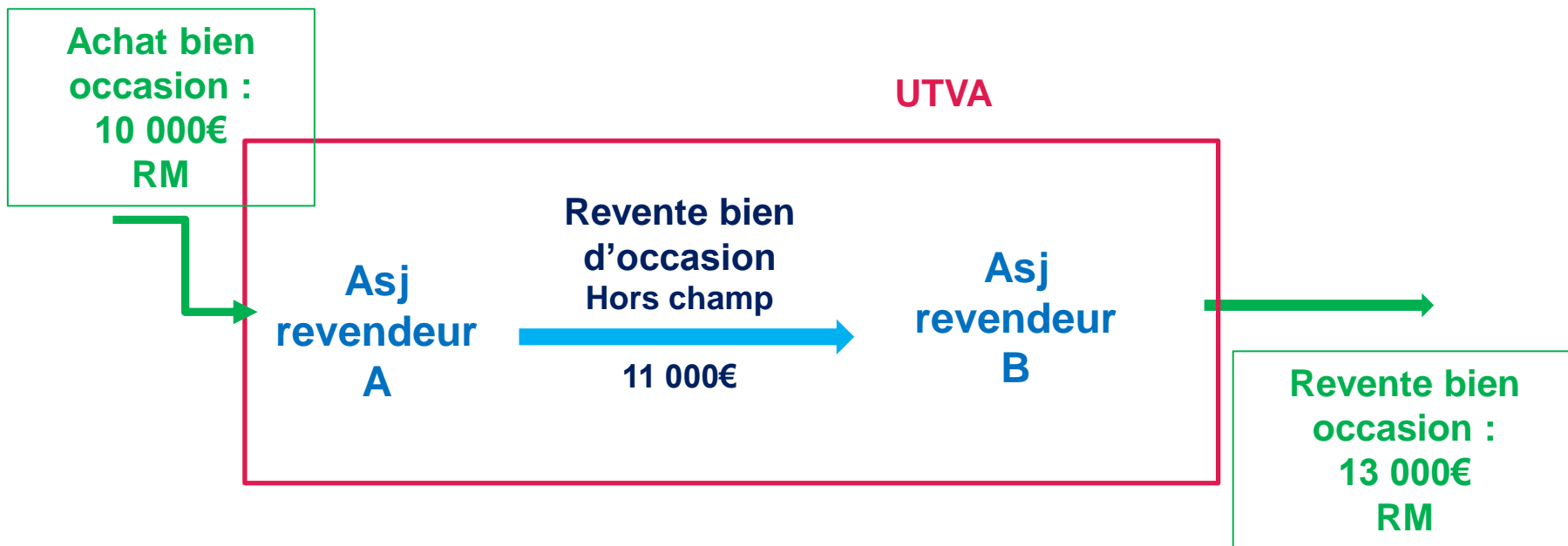
Le représentant de l'unité TVA tient une compta particulière pour remplir correctement la décl° périodique et justifier les montants inscrits.  
Pas de forme particulière exigée.



# Marge bénéficiaire et UTVA

- ▶ La MB sera déterminée lorsque le bien d'occasion va sortir de l'unité à destination d'un tiers.

On ne tiendra pas compte des opérations internes entre membres.



- ▶ L'UTVA calculera la MB sur la différence entre le PA « initial » et le PV « final ».

$$MB = 13\ 000 - 10\ 000\text{€} = 3\ 000\text{€ TVA C}$$